

VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ATHLÈTE



SAINTE-THÉRÈSE



TABLE DES MATIÈRES

1.0	Objet de la politique	3
2.0	Création d'un comité de sélection	3
3.0	Objectifs du comité	3
3.1	<i>Aide financière pour les athlètes résidents de Sainte-Thérèse</i>	3
4.0	Fonction du comité	3
4.1	<i>Recevoir et évaluer les demandes</i>	3
4.2	<i>Analyser toute demande de bourse</i>	3
4.3	<i>Faire les recommandations au conseil municipal pour le montant total octroyé</i>	3
4.4	<i>Acheminer une réponse aux personnes éligibles pour une bourse</i>	4
5.0	Exigences requises pour une demande d'aide financière aux athlètes	4
5.1	<i>Conditions personnelles obligatoires</i>	4
5.2	<i>Catégories de compétition et montants alloués pour l'aide financière</i>	6
5.3	<i>Disciplines admissibles</i>	6
5.3.2	<i>Disciplines collectives et individuelles spéciales (annexe 1 – liste 2)</i>	6
6.0	Annexes	
6.1	Annexe 1 – Liste des sports et disciplines reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.....	7
6.2	Annexe 2 Liste des sports et disciplines spéciaux.....	8
6.3	Annexe 3 Formulaire de demande de l'athlète.....	9 -10-11
6.4	Annexe 4 Formulaire de recommandations de l'entraîneur	12



1.0 Objet de la politique

Cette politique est instaurée afin de souligner et d'encourager la participation et la performance sportive de nos athlètes térésiens. Nous souhaitons offrir un support financier à ceux-ci dans le but de montrer notre appui à la population et notre soutien aux citoyens. La politique vise à reconnaître nos athlètes dans leur développement comme individus et athlètes à part entière.

2.0 Création d'un comité de sélection

La sélection des dossiers sera réalisée par les membres de la Commission des loisirs qui agiront à titre de comité de sélection, afin d'assurer un suivi et une conformité constante dans la gestion des demandes de bourse.

3.0 Objectifs du comité

Ce comité a pour objectif d'analyser les demandes et de faire les recommandations requises au conseil municipal en ce qui concerne les montants à être versés aux athlètes térésiens. Ils devront accorder un montant établi pour les athlètes de niveau régional, provincial et national.

3.1 Aide financière pour les athlètes résidents de Sainte-Thérèse

Selon les critères désignés, le comité allouera un montant correspondant au niveau de l'athlète. Chaque demande est traitée individuellement par le comité de travail ci-haut mentionné.

4.0 Fonction du comité

4.1 Recevoir et évaluer les demandes

Durant la période d'inscription, les membres recueillent les demandes qui leurs sont acheminées et évaluent la conformité des demandes et leur éligibilité au programme.

4.2 Analyser toute demande de bourse

Lors d'une rencontre de sélection, toutes les demandes sont mises en commun et évaluées individuellement par les membres du comité. Selon les critères prédéterminés, les subventions seront allouées en fonction du tableau des montants accordés selon le niveau de l'athlète le cas échéant.

4.3 Faire les recommandations au conseil municipal pour le montant total octroyé

Les recommandations du comité de travail seront mentionnées au conseil municipal. L'adoption par résolution confirmera les subventions remises aux athlètes.



4.4 Acheminer une réponse aux personnes éligibles pour une bourse

Les candidats éligibles au programme de soutien seulement, seront avisés et conviés à une soirée de remise de bourse officielle. Les remises seront réalisées deux fois durant une année, soit durant les mois d'avril et octobre de chaque année.

5.0 Exigences requises pour une demande d'aide financière aux athlètes

5.1 Conditions personnelles obligatoires

Tous les requérants doivent remplir les critères de sélection suivants pour que la demande soit évaluée par le comité.

- ◆ Être résidant permanent de la de Ville Sainte-Thérèse depuis au moins 1 an (preuve de résidence de l'athlète requise)
- ◆ S'adresse uniquement aux athlètes et non à l'ensemble d'une équipe
- ◆ La discipline pratiquée doit paraître en lien avec la liste des disciplines admises (Annexe 1 et 2)
- ◆ Le requérant doit respecter les critères définis dans les quatre catégories respectives

5.2 Catégories de compétition et montants alloués pour l'aide financière

Tous les requérants doivent faire partie intégralement de l'une ou l'autre des quatre catégories d'athlètes. Chacune des catégories est définie par des critères spécifiques. Celles-ci proviennent du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ¹:

- ◆ Espoir (aide financière 100 \$ par athlète)

«Les athlètes « espoir » sont identifiés comme tel par leur fédération sportive à partir du modèle de développement de l'athlète présenté dans le plan de développement de l'excellence approuvé par le conseil d'administration de chaque organisme.

Cette catégorie est balisée par les caractéristiques suivantes :

- Le talent de l'athlète est confirmé par l'appartenance à un niveau donné de compétition ou à un classement, ou par la réussite de tests spécifiques.

¹ Site internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, © Gouvernement du Québec, 2008, <http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/index.asp?page=soutienauxathletes>



- Les conditions d'encadrement sont appropriées (qualifications des entraîneurs, disponibilité des installations, nature des occasions d'entraînement et de compétition).
- L'athlète participe à au moins quatre séances d'entraînement ou de parties par semaine en sport collectif ou à cinq séances d'entraînement ou de compétition par semaine en sport individuel. Un volume constituant une implication de quinze heures par semaine sert généralement à apprécier l'appartenance à cette démarche.

On s'attend à ce que tous les athlètes faisant partie d'un programme sport-études reconnu ou qui participent à la finale provinciale des Jeux du Québec soient de cette catégorie. »²

◆ Relève (aide financière 200 \$ par athlète)

«Il s'agit des athlètes membres d'une équipe du Québec pour le niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés « élite ». Ces athlètes sont identifiés par leur fédération sportive. Seules les disciplines soutenues pour la réalisation de leurs plans de développement dans le cadre du Programme de soutien de développement de l'excellence sportive peuvent soumettre des listes d'athlètes « relève » au MELS»³

◆ Élite (aide financière 300 \$ par athlète)

«Il s'agit des athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte. Les critères et les modalités de sélection varient d'une discipline à l'autre. Ces critères sont en concordance avec le modèle de développement de l'athlète présenté dans le plan de développement de l'excellence approuvé par le conseil d'administration de chaque organisme. L'identification d'un athlète élite sera validée auprès des fédérations sportives. Il arrive aussi qu'une fédération utilise le vocable « élite » pour désigner un programme, une catégorie ou un réseau de compétition. Il faut éviter de confondre celui-ci avec la notion d'athlète identifié « élite » par la fédération auprès du MELS. »⁴

◆ Excellence (aide financière 500 \$ par athlète)

«Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau senior ou développement par Sport Canada. De plus, il pourrait s'agir d'un athlète membre régulier ou d'une athlète membre régulière de l'équipe canadienne senior. Afin de confirmer cette identification comme athlète « excellence », sera considéré le statut de cette discipline au plan international en ce qui concerne sa présence aux Grands Jeux (Jeux olympiques, Jeux paralympiques, Jeux pan-américains et Jeux du Commonwealth) ou selon l'envergure de ses championnats du monde. »⁵

* Notez bien qu'au moment de l'attribution des bourses le comité de travail validera auprès des fédérations sportives l'identification de l'athlète en lien avec la catégorie sélectionnée.

² Site internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, © Gouvernement du Québec, 2008, <http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/index.asp?page=soutienauxathletes>

³ Idem

⁴ Idem

⁵ Idem



5.3 Disciplines admissibles

Les disciplines admises correspondent en tout genre aux disciplines reconnues par Sport Québec et le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (annexe 1). Toute demande ne correspondant pas peut être soumise sous toute réserve du comité de travail.

5.3.1 Disciplines collectives et individuelles (annexe1)

Comme mentionné ci-haut toutes les disciplines et les sports tant individuels que collectifs sont admissibles pour une demande de soutien à l'athlète.

5.3.2 Disciplines collectives et individuelles spéciales (annexe 1)

Il en est de même pour les disciplines et les sports spéciaux. Toutes les disciplines et les sports sont reconnus par les associations pour les personnes ayant une incapacité physique ou psychologique.

6.0 Annexes

6.1	Annexe 1 –	Liste des sports et disciplines reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
6.2	Annexe 2	Liste des sports et disciplines pour athlètes ayant un handicap
6.3	Annexe 3	Formulaire de demande de l'athlète
6.4	Annexe 4	Formulaire de recommandations de l'entraîneur

La demande du candidat doit être dûment complétée. Tous les formulaires conformes seront traités par le comité de travail et évalués. Toute information erronée peut entraîner une exclusion du programme de soutien, voir une demande de remboursement dans certains cas. Les demandes doivent être acheminées à l'adresse suivante :

Ville de Sainte-Thérèse
Service des sports et des loisirs communautaires
6 rue de l'église
C.P 100
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4H7

Le formulaire doit parvenir à destination avant les dates limites déterminées par le comité de travail. Soit les 1^{er} juillet et 1^{er} décembre de chaque année.

LISTE DES DISCIPLINES ADMISSIBLES

Sports et disciplines reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Athlétisme	Orienteering
Aviron	Patinage artistique
Badminton	Patinage de vitesse
Ballon sur glace	Patinage de vitesse roues alignés
Baseball	Pentathlon
Basketball	Pétanque
Biathlon	Plongeon
Boxe olympique	Quille
Boulingrin	Ringuette
Canoë-Kayak d'eau vive	Rugby
Canoë- Kayak de vitesse	Sauvetage
Canotage long parcours	Ski
Crosse	Ski nautique
Curling	Sport automobile
Cyclisme	Sport quatre murs : balle au mur, racquetball et squash
Équitation	Soccer
Escrime	Softball
Football	Surf des neiges
Golf	Taekwondo
Gymnastique	Télémark
Haltérophilie	Tennis
Handball	Tennis de table
Hockey sur gazon	Tir à l'arc
Hockey sur glace	Tirs
Hockey patin à roues alignées	Trampoline
Intercrosse	Triathlon
Judo	Vélo cross
Kin-ball	Vélo de montagne
Lutte	Voile
Nage synchronisée	Volleyball
Natation	Volleyball de plage
Netball	Water-polo

* Toute discipline ne faisant pas partie de cette liste pourra être soumise au comité, sous toutes réserves d'évaluation.

LISTE DES DISCIPLINES ADMISSIBLES

Sports et disciplines pour athlètes ayant un handicap et reconnus par les cinq associations suivantes : Association sportive des aveugles du Québec, Association québécoise des sports en fauteuil roulant, Jeux olympiques spéciaux du Québec, Association québécoise des sports pour paralytiques cérébraux et Association sportive des sourds du Québec

Athlétisme aveugle	Dynamophilie
Athlétisme fauteuil roulant	Escrime fauteuil roulant
Athlétisme paralytique cérébral	Goalball
Athlétisme sourd	Hockey luge
Badminton sourd	Hockey sourd
Basketball fauteuil roulant	Natation sourd
Boccia	Rugby fauteuil roulant
Boulingrin aveugle	Ski alpin
Curling sourd	Tandem cyclisme aveugle
Cyclisme paralytique cérébral	Tennis fauteuil roulant
Dix quilles sourd	Volleyball sourd

* Toute discipline ne faisant pas partie de cette liste pourra être soumise au comité, sous toutes réserves d'évaluation.



Milieu de pratique

Scolaire _____ Municipal _____ Privé _____

Performance en compétition

Titre de la compétition	Date	Lieu	Classement/ résultat obtenu	Niveau de compétition

Athlète :

Exprimez votre motivation à pratiquer cette discipline



Démontrez votre avenir dans cette discipline

Nom : _____ prénom : _____

Téléphone : _____ date : _____

Signature du répondant : _____

Pièces justificatives à joindre

- Preuve de résidence
- Photocopie du bulletin scolaire (s'il y a lieu)
- Attestation : Preuve de participation (lettre de confirmation provenant de l'association régionale, de la fédération sportive ou du club sportif)
- Photo de l'athlète en action dans la discipline pratiquée

*Les demandes doivent être acheminées à l'adresse suivante :

**6 rue de l'église
C.P 100
Sainte-Thérèse, Qc.
J7E 4H7**

Le formulaire doit parvenir à destination avant les dates limite soit les 1^{er} juillet, ou 1^{er} décembre de chaque année.

Il serait pertinent de joindre une ou des photos de l'athlète en action dans la discipline pratiquée.

Formulaire de recommandations de l'entraîneur

Programme :

Niveau de compétition : _____

Classement : _____

Résultat tests : _____

Nombre d'heures et horaire d'entraînement semaine :

Assiduité à l'entraînement

Références (entraîneurs, professeurs, etc.) :

Motivation de l'athlète

Perspective d'avenir

Signature de l'entraîneur

Signature du président(e)
de l'Association régionale ou
Répondant de la Fédération sportive

Coordonnées

